



Conservatoire du Vexin
Musique Danse Théâtre

DELIBERTATION N° 2023/10
Annexe : P21 & 22 du Compte de gestion 2022

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le **28.03.2023**

ID : 095-200076222-20230316-202310-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen. Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- **CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN)** : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourgne-Cabes de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-Jes-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- **CCVVS** : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henneton de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs).

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémenville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vataire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingraud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frena d'Us (ccvc), Mmes Cheriot et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Bréançon (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc).

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin.

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriot à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingraud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 sont en totale correspondance et présentent le résultat suivant :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES :		
- recettes nettes	525 984,87 €	50 150,26 €
- report 2021	186 501,70 €	88 712,12 €
TOTAL RECETTES AVEC REPORT	712 488,37 €	138 822,38 €
DEPENSES :	553 125,31 €	39 598,49 €
RESULTAT 2022 :		
Sans report 2021	-27 140,64 €	10 551,77 €
Avec report 2021 (à reporter au BP 2023)	159 361,06 €	99 263,89 €

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Le Président :

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 30 (dont 5 pouvoirs)

Le COMPTE DE GESTION 2022 est adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Résultats budgétaires de l'exercice

43100 - SYNDICAT CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Titres de recette émis (b)	50 150,26	526 171,67	576 321,93
Réductions de titres (c)		187,00	187,00
Recettes nettes (d = b - c)	50 150,26	525 984,67	576 134,93
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Mandats émis (f)	39 598,49	557 983,74	597 582,23
Annulations de mandats (g)		4 858,43	4 858,43
Depenses nettes (h = f - g)	39 598,49	553 125,31	592 723,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 551,77		
(h - d) Déficit		27 140,64	16 588,87

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43100 - SYNDIC CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	88 712,12		10 551,77		99 263,89
Fonctionnement	186 501,70		-27 140,64		159 361,06
TOTAL I	275 213,82		-16 588,87		258 624,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	275 213,82		-16 588,87		258 624,95

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourgne-Cabes de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henneon de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs).

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémainville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vataire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingraud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mmes Cheriote et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin,

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriote à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingraud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 sont en totale correspondance et présentent le résultat suivant :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES :		
- recettes nettes	525 984,87 €	50 150,26 €
- report 2021	186 501,70 €	88 712,12 €
TOTAL RECETTES AVEC REPORT	712 488,37 €	138 822,38 €
DEPENSES :	553 125,31 €	39 598,49 €
RESULTAT 2022 :		
Sans report 2021	-27 140,64 €	10 551,77 €
Avec report 2021 (à reporter au BP 2023)	159 361,06 €	99 263,89 €

Vu, l'article I2313-1 du code général des collectivités territoriales, une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CA 2022, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Président, à l'issue de la présentation du CA 2022, chapitre par chapitre, ne prend pas part au vote en quittant la salle. La présidence de séance est confiée à Mme Carpentier, 1^{ère} vice-présidente, le temps du vote.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 29 (dont 5 pouvoirs)

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 est adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Le Président :



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Résultats budgétaires de l'exercice

43100 - SYNDICAT CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Titres de recette émis (b)	50 150,26	526 171,67	576 321,93
Réductions de titres (c)		187,00	187,00
Recettes nettes (d = b - c)	50 150,26	525 984,67	576 134,93
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Mandats émis (f)	39 598,49	557 983,74	597 582,23
Annulations de mandats (g)		4 858,43	4 858,43
Depenses nettes (h = f - g)	39 598,49	553 125,31	592 723,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 551,77		
(h - d) Déficit		27 140,64	16 588,87

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43100 - SYNDICAT CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	88 712,12		10 551,77		99 263,89
Fonctionnement	186 501,70		-27 140,64		159 361,06
TOTAL I	275 213,82		-16 588,87		258 624,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	275 213,82		-16 588,87		258 624,95

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202311-DE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	553 125,31	G	525 984,67
	Section d'investissement	B	39 598,49	H	50 150,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	186 501,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	88 712,12 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	592 723,80	= G+H+I+J	851 348,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	553 125,31	= G+I+K	712 486,37
	Section d'investissement	= B+D+F	39 598,49	= H+J+L	138 862,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	592 723,80	= G+H+I+J+K+L	851 348,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
- (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28.03.2023



ID : 095-200076222-20230316-202311-DE



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En fin d'exercice comptable (fin d'année civile) deux documents budgétaires sont établis séparément (l'un par l'ordonnateur = Compte Administratif, l'autre par le comptable public = Compte de gestion) afin de faire l'état des comptes de l'établissement public.

II. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POUR L'ANNEE 2022

Préambule :

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal regroupent

- o Les 34 communes de la CCVC (*Communauté de Communes Vexin Centre*) suite à son adhésion le 17 juin 2017. La CCVC prend en charge les cotisations communales en fonction du nombre d'habitants, et avance pour le compte des communes la composant, les cotisations par nombre d'élèves inscrits et la cotisation « ville antenne » (Marines, Vigny)
- o 10 communes sur 26 de la CCVVS (*Communauté de Communes Vexin Val de Seine*). Par conséquent, les 10 communes adhérentes, prennent à leur charge les cotisations par nombre d'habitants, par nombre d'élèves, et la

- Le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire pour l'année scolaire 2022/2023 est en augmentation de + 27% : 381 élèves (299 2021/2022), dont 353 (277 2021/2022) qui habitent une commune adhérente.

Le Conseil syndical a mis en place, à partir de la rentrée 2019/2020, des tarifs tenant compte du Quotient Familial des familles résidant dans les communes adhérentes au syndicat. Pour cette année 2022/2023, 94 élèves (sur 353 soit 26,6 %) bénéficient de cette mesure pour un coût total de : 13 863,98 € (2021/2022 : 11 143,64 € pour 69 élèves).

- Le nombre d'interventions en milieu scolaire a fortement augmenté : 64 interventions sur 20 communes adhérentes, dont Interventions Théâtre sur 2 communes, Classes orchestre sur 4 communes (Cuivres, violons, flûte traversière). Ce sont environ 1 600 enfants qui ont ainsi accès à une action éducative culturelle proposée par le Conservatoire du Vexin.
- Le programme Ecoles en Chansons s'est terminé en mars 2022 et les retours sont des plus positifs. Au total ce sont 650 enfants qui y ont participé.
- Les effectifs du Syndicat au 31 décembre 2022 sont les suivants : 27 agents répartis en 16 hommes / 11 femmes

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
Filière administrative		1	1	2
Titulaire		1	1	2
Temps complet		1		1
Temps non complet			1	1
Filière technique			1	1
Non titulaire			1	1
Temps non complet			1	1
Filière culturelle	2	22		24
Titulaire	1	4		5
Temps complet	1	2		3
Temps non complet		2		2
Non titulaire	1	18		19
Temps non complet	1	18		19
TOTAL	2	23	2	27

III. ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2022

Le compte administratif 2022 a été voté en séance du 16 mars 2023, par le conseil syndical. Il restitue sous forme condensée, l'ensemble de toutes les opérations réalisées par le service comptable du Syndicat. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

III.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services syndicaux.

III.1.A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles peuvent être présentées en 4 principaux groupes d'acteurs économiques :

	montants 2021	montants 2022
1) cotisations annuelles des communes adhérentes : + compensation de Magny en Vexin pour le Quotient familial des familles magnytoises	161 239,50 €	164 318,11 €
2) cotisations des communes et autres organismes pour activités scolaires ou périscolaires :	19 174,71 €	35 700 €
3) Les subventions versées par : le Département et la DRAC + dotation de l'Etat (perte de recettes Covid)	144 000 € 22 487 €	160 825 € 51 374 €
4) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux familles (inscriptions aux cours + locations d'instruments) :	104 979,90 €	105 161,35 €
La totalité des recettes réelles de fonctionnement s'élève à	453 761,86 €	517 378,46 €

NB : les points 1 à 4 ne reprennent que les principales recettes

➤ **des recettes réelles + 12%** – principales raisons :

- 1) Subvention supplémentaire du Conseil Départemental pour changement direction : 30 000 € (incluse dans les 160 825 € du tableau ci-dessus)
- 2) Dotation exceptionnelle de l'Etat pour pertes financières liées au COVID : 51 374 € en ligne 3
- 3) Recettes des familles (en ligne 4) en augmentation en raison du nombre croissant d'inscriptions. A noter que parallèlement à cette hausse croissante, on constate une prise en charge de plus en plus importante des tarifs adaptés aux quotients familiaux : pour 2022/2023, 94 élèves sur 381 bénéficient de cette mesure pour un montant de 13 863,98 € (perte de recettes).
- 4) Augmentation conséquente du nombre d'interventions en milieu scolaire : 64 interventions sur 20 communes en 2022/2023 contre 49 sur 15 communes en 2021/2022.

III.1.B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	Montants 2021	Montants 2022
1) Charges de personnel : Professeurs, administratifs, extérieurs pour concerts et examens	419 172,31 €	486 526,59 €
2) Charges à caractère général : Prestations extérieures pour concerts, achats fournitures, carburants, assurances, entretien véhicules et instruments, frais déplacements, frais affranchissement et téléphone...	49 017,66 €	44 689,07 €
3) Autres charges de gestion courante (redevances, licences et droits d'auteurs, indemnités d' élu, annulation de titre)	4 071,27 €	6 542,21 €
4) Dotations aux amortissements (auto financement pour le remplacement du matériel)	13 124,23 €	14 792,49 €
L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à	486 546,83 €	553 125,31 €

NB : les points 1 à 4 ne reprennent que les principales dépenses

Par rapport au CA 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 14%, principalement en raison :

- charges de personnel constituant 90 % des dépenses du syndicat :
versement de 2 indemnités de licenciement : 28 606 €
augmentation du point d'indice de juillet 2022 : 4 000 € par mois soit 24 000 € pour le 2nd semestre 2022
augmentation du nombre d'interventions en milieu scolaire
augmentation du nombre d'heures de cours au conservatoire, notamment à la création de nouveaux cours de théâtre pour satisfaire la demande et à l'ouverture de nouveaux cours de danse à Magny-en-Vexin
emploi de direction, désormais conforme aux règles de classement définies par le Ministère de la Culture,
augmentation des frais de déplacement des professeurs, notamment ceux assurant des interventions en milieu scolaire (plus nombreuses) et réparties sur l'ensemble du vaste territoire couvert par le syndicat intercommunal Conservatoire du Vexin
- dotation aux amortissements liés à des achats en investissement plus important (principalement instruments).

III.1.c) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue un **excédent** ou au contraire un **déficit à reporter sur l'exercice suivant**. En cas d'excédent, ce report représente une réserve qui permettrait au syndicat de continuer à fonctionner, sans avoir recours à l'emprunt, en cas de non versement des recettes attendues (subvention du Conseil Départemental, par exemple).

Pour l'année 2021, cet écart constitue un **excédent** de 186 501,70 € (à reporter en 2022)

Pour l'année 2022, cet écart constitue un **excédent** de 159 361,06 € qui sera reporté au Budget 2023.

NB : l'excédent constaté chaque année constitue une réserve budgétaire qui permettrait au syndicat de pouvoir honorer toutes ses créances, salaires notamment, en cas d'encaissements tardifs des recettes attendues (subventions ou dotations)

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement 2022 :

Recettes réelles	525 984.67 €		
Report Excédent années passées	186 501.70 €		
TOTAL RECETTES	712 486.37 €	TOTAL DEPENSES	553 125,31 €
Résultat 2022 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2023		159 361,06 €	

III.2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Exceptionnellement, en 2022, en raison de l'impératif pour le syndicat à répartir une partie de son actif 2019 aux 3 communes qui ont quitté le SIMVVO au 1^{er} janvier 2020, 3 subventions d'investissement ont été versées pour un montant global de 34 566,02 € (reliquat de 1,98 € à verser en 2023). En compensation, le Conseil Départemental du Val d'Oise, initiateur de cette séparation, a versé une subvention de 34 268 € au syndicat. Comptablement, il s'agit d'une opération blanche mais ces subventions augmentent les chiffres tant des dépenses que des recettes d'investissement 2022.

Le budget d'investissement du Syndicat présente donc :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Pour le syndicat, il s'agit principalement d'acquisitions d'instruments de musique et de matériel informatique. Pourraient également figurer à cette rubrique les frais d'acquisition de véhicules, de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Principales dépenses 2022 :

- o **Instruments** : violons, flûtes traversières pour scolaires, petite harpe, Métronomes,
- o **Son** : 1 sonorisation pour guitare sèche,
- o **Informatique** : Logiciel office 2021, disque SSD
- o **Divers** : plastifieuse, déchiqueteuse, éclairages, présentoir flyer du conservatoire

- **en recettes** : l'essentiel des recettes provient de la somme provisionnée par le Syndicat au titre de la Dotation aux amortissements des immobilisations (pour 2022 : 14 792,49 €) et du reversement, par les services de l'Etat, du Fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (pour 2022 : 789,77 € sur les dépenses d'investissement 2020).

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2022 :

Recettes réelles	50 150.26 €		
Report Excédent années passées	88 712,12 €		
TOTAL RECETTES	138 862,38 €	TOTAL DEPENSES	39 598,49 €
Résultat 2022 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2023		99 263.89 €	

Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

Fait à Marines le 20/03/2023

Le président,

Robert de Kervéguen

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

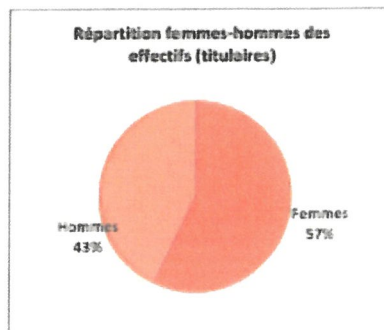


**REPARTITION HOMMES / FEMMES
EFFECTIFS AU 31/12/2022**

Part des femmes et des hommes par filières

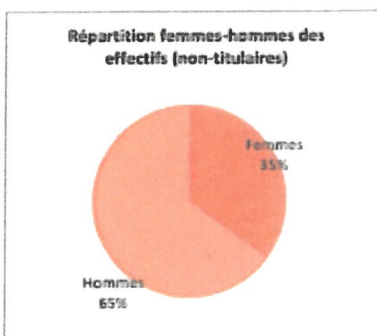
Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	2	0	2
filière technique	0	0	0
filière animation	0	0	0
filière culturelle	2	3	5
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	0	0
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	4	3	7



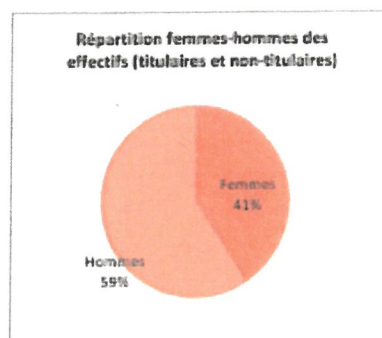
Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	0	0	0
filière technique	0	1	1
filière animation	0	0	0
filière culturelle	7	12	19
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	0	0
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	7	13	20



Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	2	0	2	100%	0%
technique	0	1	1	0%	100%
animation	0	0	0	0%	0%
culturelle	9	15	24	38%	63%
sociale	0	0	0	0%	0%
médico-sociale	0	0	0	0%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	0	0	0	0%	0%
police municipale	0	0	0	0%	0%
incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	11	16	27	41%	59%



Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	36%	19%	57%	43%
Non-titulaires	64%	81%	35%	65%

Au niveau national, dans la FPT:

Titulaires: 58 % de femmes / 42 % d'hommes
Non titulaires: 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

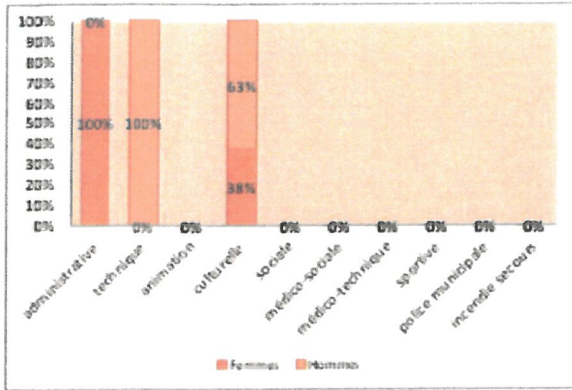
Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Répartition par filières



Au niveau national, dans la FPT:

- filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
- filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
- filière animation: 71% de femmes / 29 % d'hommes
- filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
- filière sociale: 96% de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico soc: 96% de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico tech: 74% de femmes / 26 % d'hommes
- filière sportive: 26% de femmes / 72 % d'hommes
- filière sécurité-police: 21% de femmes / 79 % d'hommes
- filière incendie-sec: 4 % de femmes / 96 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

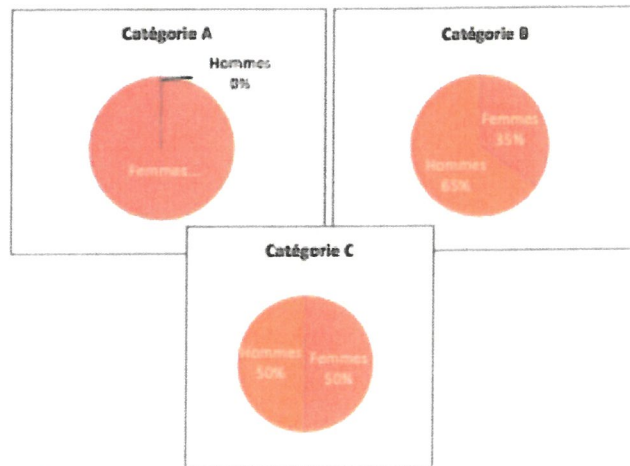
Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
cat A	2	0
cat B	8	15
cat C	1	1

Au niveau national, dans la FPT:

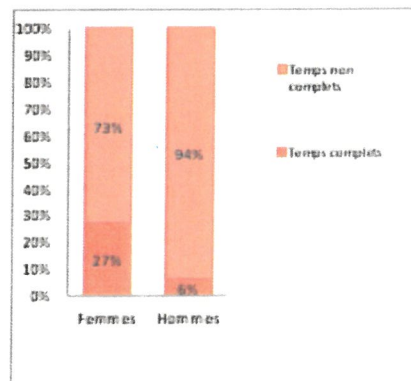
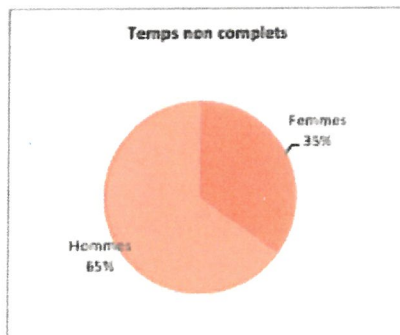
- cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
- cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
- cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Temps complets / non complets

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	3	1	27%	6%
Temps non complets	8	15	73%	94%
Total	11	16	100%	100%



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 29 (5 pouvoirs)
 VOTES :
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28.03.2023



ID : 095-200076222-20230316-202311-DE

Date de convocation : 08/03/2023

Présenté par (1) Le Président.
 A Vigny, le 16/03/2023
 Le Président

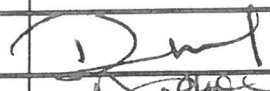

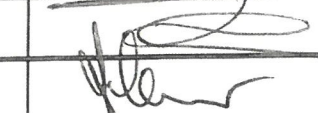

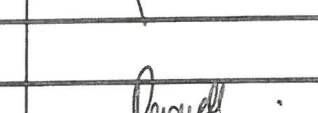
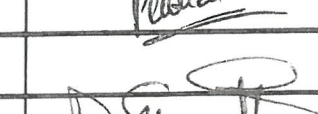
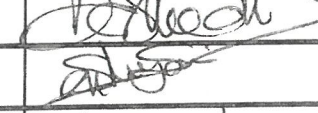
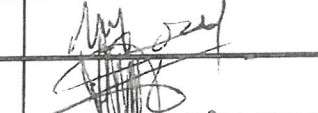
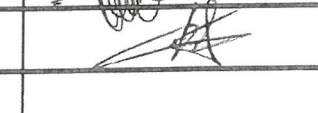

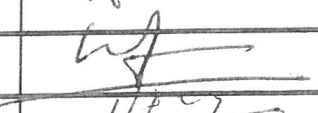
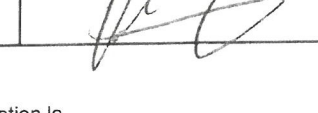
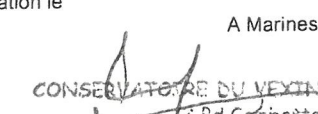
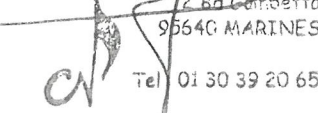
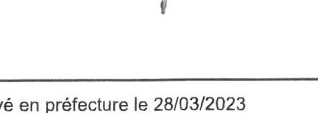
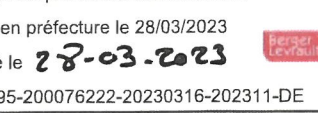
CONSERVATOIRE DU VEXIN
 2 Bd Gambetta
 95640 MARINES
 Tel : 01 30 89 20 65

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A Vigny, le 16/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Ableiges	
Ambleville	
Arthies	
Avernes	
Berville	
Boissy l'Aillerie	
Brignancourt	
Bréançon	
Chars	
Chaussy	
Cléry en Vexin	
Commeny	
Condécourt	
Cormeilles en Vexin	
Coucelles sur Viosne	
Frémainville	
Frémécourt	
Genainville	
Gouzangrez	
Grisy les plâtres	
Guiry en Vexin	

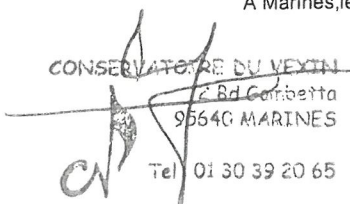
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Haravilliers	
Le Bellay en Vexin	
Le Heaulme	
Le Perchay	
Longuesse	
Magny en Vexin	
Marines	
Maudetour	
Montgeroutt	
Moussy	
Neuilly en Vexin	
Nucourt	
Omerville	
Sagy	
Saint Clair sur Epte	
Saint Gervais	
Santeuil	
Seraincourt	
Theuville	
Théméricourt	
Us	
Vigny	
Wy Dit Joli Village	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marines, le 20/03/22

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel 01 30 39 20 65



Conservatoire du Vexin
Musique Danse Théâtre

DELIBERATION N° 2023/12

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28.03.2023

ID : 095-200076222-20230316-202312-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourgne-Cabes de Boissy-l'Aillierie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny.
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henneton de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs),

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémainville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vattaire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingraud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mmes Cheriot et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Bréançon (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin,

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriot à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingraud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

COTISATIONS COMMUNALES 2023

Rapporteur : M. de Kervéguen

Conformément au débat d'orientation budgétaire tenu en janvier dernier, Il est proposé aux délégués présents :

. d'augmenter le montant total des cotisations communales 2023, en recherchant un apport supplémentaire de 20 000 € par rapport à 2022, afin de palier à un déficit 2023 trop important.

. de poursuivre la baisse progressive de la part par élève engagée en 2020. Cette part de cotisation peut être en opposition avec l'augmentation recherchée du nombre d'élèves inscrits au conservatoire puisque la cotisation annuelle augmente en fonction du nombre d'élèves de la commune fréquentant les cours au CRI du Vexin.

. de compenser mathématiquement la baisse de la part par élève par une augmentation de la part par habitant.

Ainsi, sont soumises à délibération les nouveaux montants des trois parts constituant les cotisations communales :

1. Part par habitant	=	4,47 € (soit 0,65 € de plus qu'en 2022)
2. Part par élève	=	15,00 € (soit 15 € de moins qu'en 2022)
3. Part par antenne	=	6 500,00 € (même montant qu'en 2021, pour chacune des 3 villes antennes : Magny-en-Vexin, Marines et Vigny)

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 30 (dont 5 pouvoirs)

Les COTISATIONS COMMUNALES 2023 sont adoptées à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Le Président :


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65



Conservatoire du Vexin
Musique Danse Théâtre

DELIBERATION N° 2023/13

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202313-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- **CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) :** M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourne-Cabes de Boissy-l'Aillierie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- **CCVVS :** Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henneton de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs).

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémainville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vataire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingreud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mmes Cheriote et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Bréançon (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin,

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriote à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingreud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

COTISATIONS POUR INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2023/2024 (payables en 2024)

M. de Kervéguen propose aux délégués présents de reconduire les tarifs 2022/2023, soit :

Tarif de base :

1 intervention de ¼ H par classe, par quinzaine sur l'année (ou par semaine sur un semestre) :

	Communes adhérentes	Communes non adhérentes
Ateliers musique ou théâtre	720 €	940 €
Classes instrumentales	750 €	980 €

Pour les éventuelles activités périscolaires, un tarif horaire est calculé à partir de ces tarifs.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 30 (dont 5 pouvoirs)

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

Le Président :


CONSERVATOIRE DU VEXIN
 2 Bd Gambetta
 95640 MARINES
 Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN


CONSERVATOIRE DU VEXIN
 2 Bd Gambetta
 95640 MARINES
 Tel : 01 30 39 20 65



Conservatoire du Vexin
Musique Dance Théâtre

DELIBERATION N° 2023/14

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202314-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourgne-Cabes de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henneton de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs),

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémenville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vattaire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingraud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frenca d'Us (ccvc), Mmes Cheriote et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc).

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin,

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriote à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingraud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

COTISATIONS DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

En raison de la crise économique et de l'effort demandé aux communes, M. de Kervéguen et les membres du bureau proposent une hausse des tarifs de 2 % (arrondis à l'euro inférieur, pour les tarifs plein syndicat et hors syndicat).

Les tarifs plancher et plafond des tranches de quotient familial ont été arrondis à l'euro inférieur par commodité comptable.

La grille tarifaire 2023/2024, présentant tous les tarifs, est jointe en annexe.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 30 (dont 5 pouvoirs)

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Le Président :

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65



CONSERVATOIRE DU VEXIN
Musique - Danse - Théâtre

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 23.03.2023



ID : 095-200076222-20230316-202314-DE

TARIFS 2023/2024

SYNDICAT

PLEIN
TARIF
QF > 1135

HORS
SYNDICAT

EVEIL (4/5ans)			
A1	EVEIL MUSIQUE ou DANSE ou EVEIL ARTISTIQUE (élèves de moyenne et grande section de maternelle)	178 €	230 €
COURS MUSIQUE ENFANTS et ETUDIANTS (jusqu'à 25 ans) INSTRUMENTS, CHANT et PRATIQUES COLLECTIVES SEULES			
Ini	Découverte instrumentale ou Initiation + disciplines liées au cursus	405 €	787 €
B1a	Cycle 1 ♦ 2 premières années = 20 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus	405 €	787 €
B1b	♦ à partir de la 3ème année = 30 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus		
B2	Cycle 2 = 40 mn de cours instrumental + disciplines liées au cursus	477 €	882 €
B3	Cycle 3 = 45 mn de cours instrumental ou vocal + disciplines liées au cursus	507 €	922 €
PP	Parcours personnalisé (30 mn + Pratique collective) après accord du directeur	477 €	882 €
B4	Chorale enfant seule ou atelier voix (ados)	122 €	132 €
B5	FM, orchestre ou ensemble seul dont Fanfare/harmonie	153 €	183 €
B6	Parcours Musiques Actuelles (ex : atelier guitare électrique - 1h à 3 élèves)	405 €	787 €
COURS MUSIQUE ADULTES			
AD 1	Cours adultes - 20 mn -	533 €	879 €
AD 2	Cours adultes - 30 mn -	719 €	1286 €
AD 3	Cours collectif seul (FM, chorale, ensemble, Fanfare/harmonie) - Adultes	153 €	247 €
AD 4	Complément cours collectif (en plus d'un cours individuel) - Adultes	70 €	163 €
DANSE modern jazz et / ou urbaines			
D1	cours Modem Jazz (CP à CE2) - 1H	193 €	246 €
D2	Cours modem jazz (CM1 CM2) ou danses urbaines - 1H15	213 €	291 €
D3	Cours modem jazz (Collège/lycée) - 1H30	235 €	314 €
THEATRE			
T1	cours (élèves de primaire) - 1H	160 €	179 €
T2	Cours (élèves de collège et lycée) - 1H30	186 €	209 €
T3	Cours THEATRE Adultes - 1h30	255 €	276 €
AUTRES			
K1	Coaching de groupe	51 € / heure / groupe	
K2	Pack 6 cours individuels de 30 mn pour adultes - renouvelable 1 fois dans l'année scolaire -	183 €	204 €
K3	Stage 1 jour	36 €	
K4	Stage 2 jours	61 €	

Réduction Familles : (hors inscription en FM ou Pratique Collective seule)	
2ème inscription :	- 10 %
3ème inscription ou + :	- 20 %
Réduction 2ème activité (en complément d'une première inscription en Cursus Musique, sauf FM ou Pratique Collective...)	
Théâtre ou danse en seconde activité :	-10%
instrument ou chant en seconde activité :	-10%

Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure (déménagement, longue maladie).

Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc et Tourgne-Cabes de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Robert de Gouzangrez, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Henne-ton de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs),

DELEGUES EXCUSES :

Mme Dumont Selhi et M. Vendassi d'Arthies (ccvvs), M. Bru de Berville (ccvc), Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), M. Pourrier de Frémainville (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), Mmes Vattaire et Gardes d'Haravilliers (ccvc), Mrs. Maingraud et Dexidieux du Perchay, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mmes Cheriote et Marandel de Wy dit Joli Village (ccvvs).

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Perrin secrétaires du SI Conservatoire du Vexin,

AUDITEUR : M. Puech d'Alissac maire de Magny-en-Vexin.

5 POUVOIRS DONNES : Mme Cheriote à M. Visbecq, M. Richter à Mme Sorel, M. Maingraud à Mme Carpentier, Mme Ouin à M. Teilland, M. Veres à M. Caurette.

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Proposition est acceptée à l'unanimité de nommer Mme Mathon (Avernes) secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget primitif 2023 (synthèse jointe à la convocation) est présenté, chapitre par chapitre par le Président.

Le Compte administratif 2022 ayant été voté au préalable, les résultats 2022 sont intégrés au budget.

Le Budget primitif 2023 est équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement suivant les chiffres ci-dessous.

Fonctionnement : 675 616,57 € incluant le report 2022 de 159 361,06 €

Investissement : 121 731,47 € incluant le report 2022 de 99 263,89 €

Conformément à l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le BP 2023 intègre également une provision pour créances douteuses à l'article 6817 (dépenses de fonctionnement).

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 30 (dont 5 pouvoirs)

Le Budget Primitif 2023 est adopté l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2023

Le Président,
Robert DE KERVEGUEN

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES

Tel : 01 30 39 20 65

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication, le :

Le Président :

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES

Tel : 01 30 39 20 65

Résultats budgétaires de l'exercice

43100 - SYNDIC CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Titres de recette émis (b)	50 150,26	526 171,67	576 321,93
Réductions de titres (c)		187,00	187,00
Recettes nettes (d = b - c)	50 150,26	525 984,67	576 134,93
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	138 854,11	663 367,70	802 221,81
Mandats émis (f)	39 598,49	557 983,74	597 582,23
Annulations de mandats (g)		4 858,43	4 858,43
Depenses nettes (h = f - g)	39 598,49	553 125,31	592 723,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 551,77		
(h - d) Déficit		27 140,64	16 588,87

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43100 - SYNDMC CONSERVATOIRE DU VEXIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	88 712,12		10 551,77		99 263,89
Fonctionnement	186 501,70		-27 140,64		159 361,06
TOTAL I	275 213,82		-16 588,87		258 624,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	275 213,82		-16 588,87		258 624,95

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202315-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	675 616,57	516 255,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 159 361,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		675 616,57	675 616,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	121 731,47	22 467,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 99 263,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		121 731,47	121 731,47

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	797 348,04	797 348,04
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

Bercy
Crédit

ID : 095-200076222-20230316-202315-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	675 616,57	516 255,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 159 361,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		675 616,57	675 616,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	121 731,47	22 467,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 99 263,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		121 731,47	121 731,47

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	797 348,04	797 348,04
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile** (principe d'annualité budgétaire).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

II. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POUR L'ANNEE 2023

Préambule :

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal regroupent

- Les 34 communes de la CCVC (*Communauté de Communes Vexin Centre*) suite à son adhésion le 17 juin 2017. La CCVC prend en charge les cotisations communales en fonction du nombre d'habitants, et avance pour le compte des communes la composant, les cotisations par nombre d'élèves inscrits et la cotisation « ville antenne » (Marines, Vigny)
- 10 communes sur 26 de la CCVVS (*Communauté de Communes Vexin Val de Seine*). Par conséquent, les 10 communes adhérentes, prennent à leur charge les cotisations par nombre d'habitants, par nombre d'élèves, et la cotisation « ville antenne » (Magny-en-Vexin)

- **Le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire est en augmentation** pour l'année scolaire 2022/2023 est en augmentation de + 27% : 381 élèves (299 2021/2022), dont 353 (277 2021/2022) qui habitent une commune adhérente.

Le Conseil syndical a mis en place, à partir de la rentrée 2019/2020, **des tarifs tenant compte du Quotient Familial** des familles résidant dans les communes adhérentes au syndicat. Pour cette année 2022/2023, 94 élèves (sur 353, soit 26,6 %) bénéficient de cette mesure pour un coût total de : 13 863,98 € (2021/2022 : 11 143,64 € pour 69 élèves).

- En plus des cotisations annuelles régulières, les communes peuvent solliciter le syndicat pour organiser, à leur demande, des **interventions en milieu scolaire**. Ce sont, en 2022/2023, 64 interventions organisées sur 20 communes adhérentes qui donnent ainsi accès à une action éducative culturelle pour environ 1 600 enfants du Vexin , dont Interventions Théâtre sur 2 communes, Classes orchestre sur 4 communes (Cuivres, violons, flûte traversière).
- Le **Conseil départemental du Val d'Oise** soutient activement le syndicat au travers de subventions conséquentes mais qui risquent de diminuer fortement cette année.
- **Le contexte économique** : l'augmentation du point d'indice de Juillet 2022 a augmenté la masse salariale de 4 000 €/mois (+ 3,5 %).
- Le programme « **Ecoles en chansons** » (initié en 2019/2020) s'est terminé en mars 2022 et n'est pas reconduit en raison du coût qu'il génère pour le syndicat.

- Les effectifs du Syndicat au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants : 27 agents répartis en 16 hommes / 11 femmes

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
Filière administrative		1	1	2
Titulaire		1	1	2
Temps complet		1		1
Temps non complet			1	1
Filière technique			1	1
Non titulaire			1	1
Temps non complet			1	1
Filière culturelle	2	22		24
Titulaire	1	3		4
Temps complet	1	1		2
Temps non complet		2		2
Non titulaire	1	19		20
Temps non complet	1	19		20
TOTAL	2	23	2	27

III. ANALYSE DU BUDGET 2023

Le **Budget Primitif 2023** a été voté en séance du 16 mars 2023, par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du CONSERVATOIRE DU VEXIN aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce dernier ventile l'excédent antérieur reporté 2022 (159 361,03 €) sur toutes les lignes de dépenses car il doit être présenté en équilibre (total recettes = total dépenses).

Pour plus de transparence et de sincérité, il est convenu d'exposer, ci-après, les recettes et dépenses réelles envisagées à travers un **Budget Prévisionnel**, ne tenant pas compte du report de l'excédent 2022.

III.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III.1.A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le report de l'excédent des exercices antérieurs à reporter au budget 2023 s'élève à 159 361,03 € contre 186 501,70 € en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2023 pourraient s'élever à 674 873,57 €.

Principales recettes de fonctionnement, sincères et réelles :

- 1) cotisations versées par les communes adhérentes au syndicat : 184 179 € soit une augmentation de 20 000 € par rapport à 2022 (+ 12%)
- 2) cotisations des familles (inscriptions + locations) : 113 500 €. L'estimation de ces recettes est difficile compte tenu de l'incapacité de connaître à l'avance de nombre d'inscrits, leurs cours ainsi que le choix de paiement des parents (1 fois, 3 ou 6 fois). Les tarifs 2023/2024, subissent une augmentation de 2 %
- 3) subvention d'aide au fonctionnement du Conseil départemental : 113 000 € augmentée d'une aide pour changement de direction de 20 000 €
- 4) subvention d'aide à projet de la Région Ile de France : accordée en 2022 avec virement de l'intégralité en 2023 à hauteur de 10 000 €
- 5) Dotation de l'Etat pour augmentation du point d'indice et inflation : 11 254 € (coût réel pour le syndicat : + 4 000 €/mois)

III.1.B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour 2023 s'élèvent à 575 521 €,

Par rapport au CA 2022, les dépenses augmentent de 22 395 € (+ 4 %). Principalement en raison de l'augmentation de la masse salariale due à l'augmentations du nombre d'heures de cours (augmentation du nombre d'élèves) et surtout à l'augmentation du point d'indice (4 000 € par mois), la création de nouveaux cours de théâtre pour répondre à la demande du public, l'ouverture de classes de danse sur Magny-en-Vexin, du changement de direction du Conservatoire, du maintien d'un budget « manifestations » important pour faire connaître l'établissement, d'une réserve pour validations de services CNRACL.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 1) Salaires pour cours et manifestations + administratifs : 579 200 € incluant une augmentation de l'assurance personnel titulaire basée sur les effectifs 2022. Au 1^{er} septembre 2022 1 titulaire temps plein en plus (direction). Au 1^{er} janvier 2023 1 titulaire temps plein a fait valoir ses droits à retraite. La cotisation le concernant fera l'objet d'un rectificatif en 2024. A noter également, comme décidé en réunion du 19/01/23, le passage en temps plein, sans surcoût, à compter du 1^{er} février, d'une des secrétaires, titulaire, anciennement à ¾ temps + heures complémentaires.

- 2) Mise en réserve de 4 000 € pour validations CNRACL en attente : par le passé, un contractuel devenant fonctionnaire titulaire avait la possibilité de « racheter » ses services de non-titulaire afin qu'ils soient validés dans sa retraite de titulaire. S'il souhaite valider ses services, l'intéressé doit payer le delta de cotisations salariales et le Syndicat doit payer le delta de cotisations patronales. Certaines demandes de professeurs ayant enseigné au Syndicat ne sont pas encore traitées par la CNRACL et risquent de générer des dépenses importantes. A chaque demande un étalement sur plusieurs années de la créance est sollicité par le syndicat.
- 3) Charges à caractère général de 31 461 € : assurances, frais de déplacements, fournitures administratives, frais d'affranchissement et télécommunication, équipement des antennes en WIFI, augmentation du budget entretien de véhicules et d'instruments, etc...
- 4) Autres charges diverses : 7 332 € (Redevances pour concessions informatiques, indemnités et charges élu)
- 5) Dotation aux amortissements : 19 929 €. Cette opération consiste à verser de la section de fonctionnement à la section d'investissement, chaque année, une partie du prix d'achat d'un bien de façon à pouvoir le remplacer lorsqu'il y a besoin.

Le **budget primitif pour la section de fonctionnement (incluant le report antérieur) s'équilibre à 674 873,57 €.**

III.2. La section d'investissement

Montant de l'excédent antérieur à reporter : 99 263,89 € ; Montant total des recettes réelles : 22 263,57 €

Montant total des dépenses envisagées : 50 998,58 €. Achats envisagés : 1 véhicule en remplacement de la Clio achetée en 2001, flûtes traversières pour les classes instrumentales dans les écoles, instruments de percussion portables pour la fanfare/harmonie matériel de son, matériel lumière.

Le **budget primitif pour la section d'investissement (incluant le report antérieur) s'équilibre à 121 527,46 €.**

Une **demande de dérogation exceptionnelle** est faite auprès du Préfet et de la Direction des finances publiques afin de pouvoir **basculer 50 000 € d'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement**. Cette demande prendra plusieurs mois à être traitée. Ce montant, incertain, n'est pas intégré au Budget Primitif 2022 ; il fera l'objet, en cas d'acceptation, d'une Décision Modificative en cours d'année.

Le syndicat n'a recours à aucun emprunt pour établir ce budget.

Fait à Marines, le 20 mars 2023

Le Président,
Robert de Kervéguen

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 30 (dont 5 pouvoirs)
 VOTES :
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202315-DE



Date de convocation : 08/03/2023

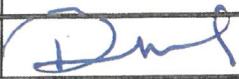
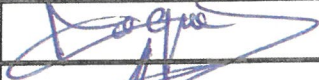

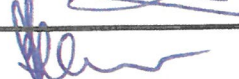




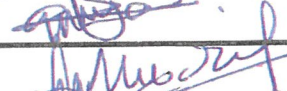
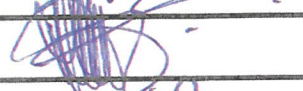



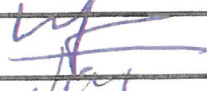


Présenté par Le Président (1),
 A Vigny, le 16/03/2023
 Le Président,

CONSERVATOIRE DU VEXIN
 2 Bd Gambetta
 95640 MARENES

Tel : 01 50 59 20 65

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Vigny, le 16/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Ableiges	
Ambleville	
Arthies	
Avernes	
Berville	
Boissy l'Aillerie	
Brignancourt	
Bréançon	
Chars	
Chaussy	
Cléry en Vexin	
Commeny	
Condécourt	
Cormeilles en Vexin	
Coucelles sur Viosne	
Frémainville	
Frémécourt	
Genainville	
Gouzangrez	
Grisy les plâtres	
Guiry en Vexin	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
Haravilliers		
Le Bellay en Vexin		
Le Heaulme		
Le Perchay		
Longuesse		
Magny en Vexin		
Marines		
Maudetour		
Montgeroult		
Moussy		
Neuilly en Vexin		
Nucourt		
Omerville		
Sagy		
Saint Clair sur Epte		
Saint Gervais		
Santeuil		
Seraincourt		
Theuville		
Théméricourt		
Us		
Vigny		
Wy Dit Joli Village		

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vigny, le 20/03/23

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES



Tel : 01 30 59 20 65

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 095-200076222-20230316-202315-DE

